

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1383>



France/SNCF : une succession de grèves « carrées » ne forme pas une grève reconductible !

- Thématiques - Travail -



Date de mise en ligne : mercredi 27 juin 2018

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Ne reculant devant rien, la direction de la SNCF avait décidé d'effectuer les retraits pour grève comme si les 18 grèves de 48 heures ventilées sur le deuxième trimestre étaient un seul mouvement. Le Tribunal de grande instance [1] a donné tort aux patrons (qui ont fait appel). Mais le constat n'est pas que juridique, il est avant tout politique : une succession de grèves « carrées », c'est-à-dire limitées d'emblée à 24 ou 48 heures par exemple, ne forme pas une grève reconductible !

Par Christian Mahieux

«